

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DU GRAND GUÉRET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Éric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 6 février 2026

Étaient présents : M. Éric CORREIA, M. Éric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Nathalie VINZANT, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Olivia BOULANGER à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Ludovic PINGAUD à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Philippe BAYOL à Mme Nathalie VINZANT

Étaient excusés : M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, M. Benoît LASCOUX, Mme Véronique VADIC, M. Jean-Luc MÉCHIN, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Jean-Pierre LECRIVAIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Alex AUCOUTURIER

PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Rapporteurs : M. le Président et M. Éric BODEAU

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Partie 1 – Éléments de contexte

La Communauté d'Agglomération est impactée, au même titre que les entreprises et les citoyens, par le contexte économique international et national. À cela vient s'ajouter les évolutions réglementaires, dont la Loi de finances présentée par le gouvernement qui vient notamment définir certains critères d'évolution des recettes des collectivités territoriales.

Les prévisions d'inflation :

- L'inflation a un effet direct sur l'évolution des dépenses de la collectivité, mais également sur l'évolution des bases fiscales et donc de ses recettes ;
- Après une période d'inflation supérieure à 5%, un retour à 1,2% d'inflation est prévu par la Banque de France, ce qui devrait entraîner une détente des taux d'intérêts ;
- Les prix de l'énergie se stabilisent également, avec notamment un prix de gros de l'électricité en France proche du niveau de prix d'avant la guerre en Ukraine.

La Loi de Finances 2026 :

- Dans un contexte d'aggravation du déficit public et d'instabilité politique, aucune loi de finances 2026 n'a encore été votée ;
- La priorité de la future loi de finances reste cependant la baisse du déficit public, qui inclut une mise à contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Est attendu :
 - un gel de la dynamique de fraction de TVA,
 - une augmentation des taux de cotisation CNRACL pour environ 80 000 € d'augmentation tous les ans jusqu'en 2028, soit 320 000 € cumulés.

Partie 2 – Priorités du budget

Les grandes priorités budgétaires sont

- Être en capacité, en 2028, à porter les nouvelles dépenses de fonctionnement liées au nouveau pôle aquatique, et garder une capacité à agir sur les autres politiques publiques,
- Maintenir un niveau d'endettement peu élevé :

• ne pas recourir à l'emprunt, sur le budget principal, en dehors de la construction du nouveau pôle aquatique,

- Se recentrer sur les compétences obligatoires et maîtriser l'évolution des dépenses de personnel.

Partie 3 – Montant du budget consolidé et des budgets annexes

La section de fonctionnement regroupe

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- les charges à caractères général ;
- les charges de personnel ;
- les charges financières liées à la dette ;
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes ;
- les opérations d'ordre ;
- le virement à la section d'investissement.

- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- impôts et taxes ;
- produits des services du domaine ;
- dotations, subventions et participations ;
- les opérations d'ordre.

- La section d'investissement retrace :

- En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériel, le remboursement du capital de la dette, etc.
- En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements, etc.

Les budgets 2026 ont été construits sans la reprise des résultats de l'exercice 2026, ils sont donc présentés à l'équilibre dans les deux sections.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	23 059 930,66 €	5 267 630,45 €
Immobilier Entreprises	1 375 841,00 €	878 520,00 €
Parc Animalier	905 836,00 €	222 000,00 €
Eaux Pluviales Urbaines	649 798,00 €	440 000,00 €
GEMAPI	841 978,00 €	12 000,00 €

Ecovillage	11 500,00 €	10 000,00 €
Zones d'activités	1 550 163,05 €	193 000,00 €
PI Garguette	1 547 163,05 €	80 000,00 €
Budgets Lotissement	3 108 826,10 €	283 000,00 €

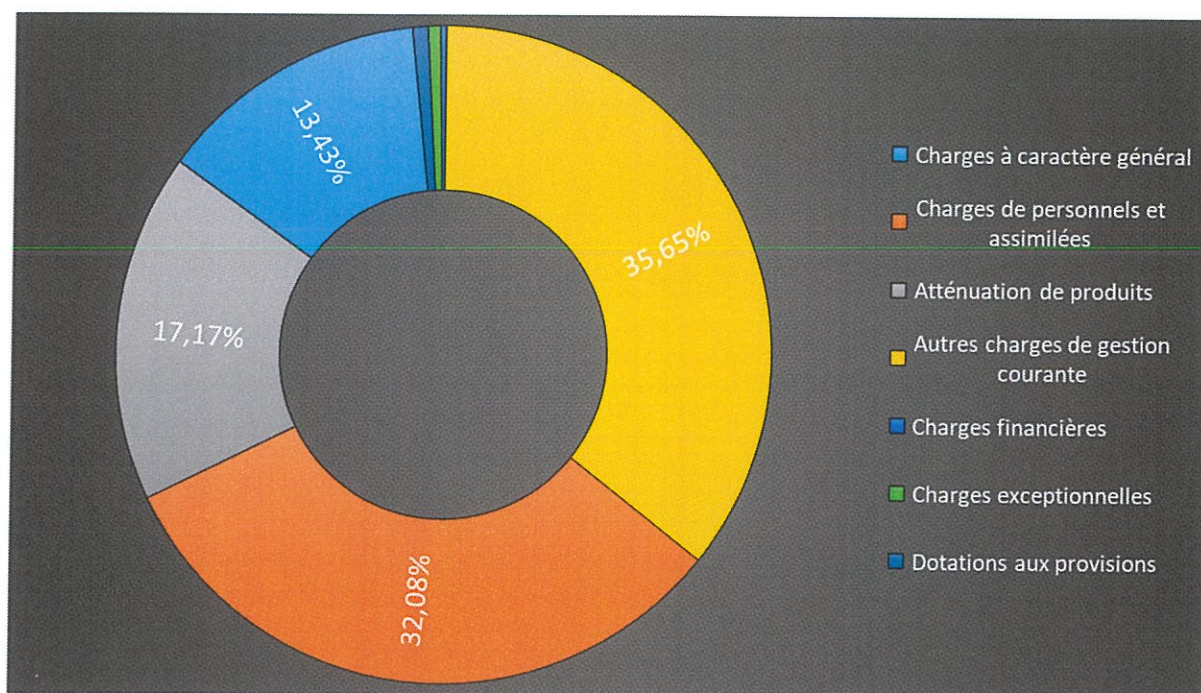
SPANC	125 846,00 €	5 000,00 €
Transports Publics	2 091 947,25 €	244 204,25 €
Eau Potable	5 335 860,00 €	2 729 080,00 €
Assainissement	2 816 900,00 €	1 974 640,00 €
Budgets SPIC	10 370 553,25 €	4 952 924,25 €

Total Consolidé	40 312 763,01 €	12 056 074,70 €
------------------------	------------------------	------------------------

Partie 4 – Ressources et charges de la section de fonctionnement

Budget principal

Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général

Les dépenses du chapitre 011, correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais de téléphonie, location, achats de petits matériels et fournitures, études...

Au budget Primitif, ce chapitre représente 13% des dépenses totales de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
011	Charges à caractère général	3 083 569,42€	3 096 783,71€

La collectivité reste un prévisionnel constant, en attendant les facturations définitives liées au coût de l'actuelle piscine.

Les charges de personnel

Au budget Primitif, ce chapitre représente 32% des dépenses totales de fonctionnement. Ce chapitre a été vu dans une perspective où tous les postes vacants seraient pourvus.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
012	Charges de personnels et assimilées	7 182 765,00 €	7 398 085,00 €

Pour rappel, dans le montant mentionné ci-dessus sont inclus :

- Les chèques déjeuner.
- Œuvres sociales.
- Cotisation assurance du personnel.
- Personnel affecté par les communes membres.
- Remboursement des rémunérations des budgets annexes, des services supports.
- La participation employeur à la mutuelle.

Atténuation de produits

Au budget primitif, cela représente 17% des dépenses de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
014	Atténuation de produits	3 888 351,00 €	3 958 354,67 €

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de l'Agglomération vers ses communes membres et du reversement à l'État du FNGIR.

Autres charges de gestion courante

Au budget primitif, ce chapitre représente 35% des dépenses totales de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
65	Autres charges de gestion courante	7 774 674,10 €	8 221 517,38 €

Dans ce chapitre sont inscrites :

- Les contributions (SDIS, TEOM, politique de l'habitat).
- Les subventions (politique de la ville, associations).
- Indemnités Elus.

En attendant la reprise des résultats 2025, les subventions d'équilibre aux budgets annexes ont été inscrites sur la section de fonctionnement. Ces subventions seront actualisées au moment du budget supplémentaire et du vote du compte administratif. Il convient de préciser qu'à ce stade, les subventions d'équilibre des budgets annexes ne sont pas encore réalisées.

Inscriptions budgétaires des subventions d'équilibre aux budgets annexes

Subvention d'équilibre Budget SPA		
Parc Animalier	Immobilier entreprises	EPU
351 336,00 €	539 750,63 €	399 726,16 €

Subvention d'équilibre Budget Lotissements		
Ecovillage	Zone d'Activités	PI Garguette
6 000,00 €		496 243,05 €

Charges financières

Au budget Primitif, ce chapitre représente 1% des dépenses totales de fonctionnement.

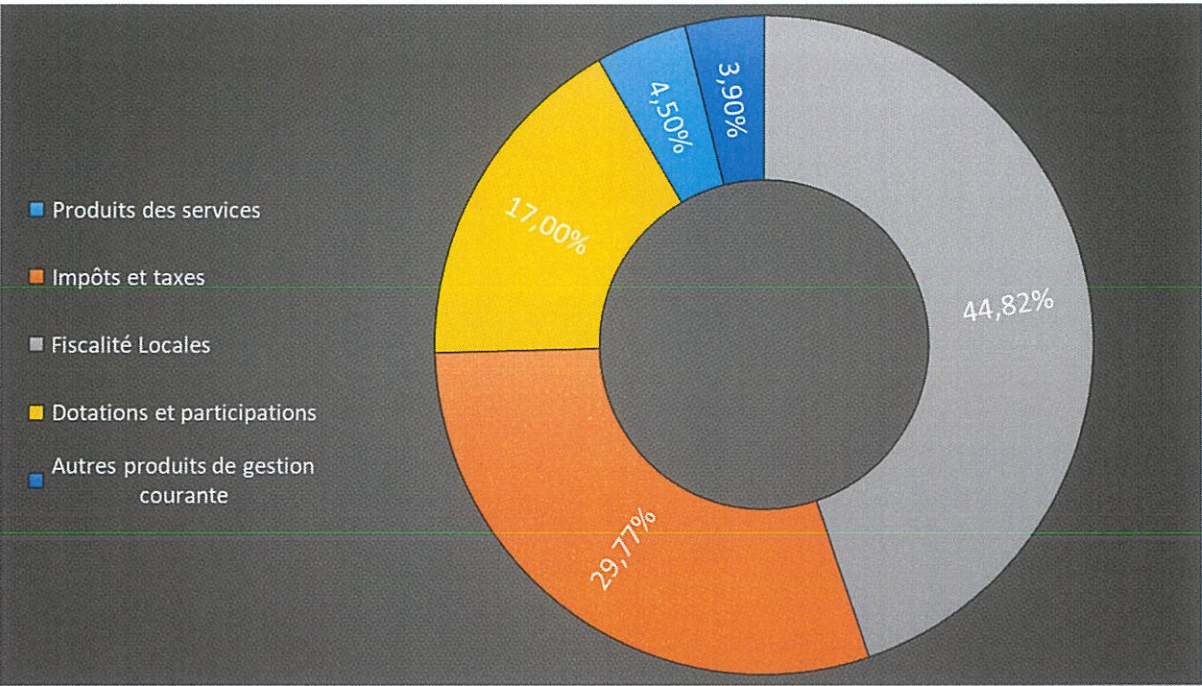
Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
66	Charges financières	87 320,16 €	70 000,00 €

Dotations aux provisions

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
68	Dotations aux provisions	163 420,36 €	175 746,00 €

- 155 746€ sont prévus dans la perspective de paiement pour contentieux.

Recettes de fonctionnement



Produits de service

Au budget primitif, ce chapitre représente 4% des recettes totales de fonctionnement.

- Locations de salles (tiers-lieu).
- Facturation aux familles (crèches, activités sport nature, BMI).
- Recettes de la piscine.
- Facturation fluides AAGV,

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
70	Produits des services	1 125 850,00 €	1 038 039,00 €

Remboursement des budgets annexes des frais RH (498 131,00€), ventilé comme suit :

EPU	GEMAPI	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	SPANC	TRANSPORTS
24 798,00 €	1 549,00 €	232 910,00 €	123 324,00 €	2 323,00 €	113 227,00 €

Impôts et taxes / Fiscalité

Au budget primitif, le chapitre impôts et taxes représente 30 % des recettes totales de fonctionnement. Le chapitre fiscalité représente lui, 45% des recettes de fonctionnement.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
73	Impôts et taxes	6 922 108,94 €	6 865 083,94 €
731	Fiscalité Locales	10 432 350,00 €	10 334 950,00 €

Les notifications des bases seront reçues en avril et permettront d'inscrire les montants définitifs lors du BS. Les montants inscrits au BP s'inscrivent dans une perspective prudentielle en se basant sur le réalisé en 2025. Les bases ayant vocation à augmenter par rapport à l'inflation, ces montants seront à la hausse lors du BS.

Dotations et participations

Au budget primitif, ce chapitre représente 17% des recettes totales de fonctionnement. De même que pour les recettes fiscales, les montants inscrits au BP s'inscrivent dans une logique prudentielle, par rapport au réalisé en 2025.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
74	Dotations et participations	3 842 319,00 €	3 920 476,67 €

Autres produits

Au budget Primitif, ce chapitre représente 4% des recettes totales de fonctionnement, grâce notamment au reversement de l'excédent du budget ZA.

Chapitres		Budgété n-1	Proposition 2026
75	Autres produits de gestion courante	240 915,56 €	889 381,05 €

BUDGETS ANNEXES

BUDGETS SPA

Parc animalier

	Fonctionnement	Investissement
Parc Animalier	905 836,00 €	222 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Montant de la subvention d'équilibre : 321 336,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 222 000,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 90 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 132 000,00 €

Immobilier d'entreprises

	Fonctionnement	Investissement
Immobilier Entreprises	1 375 841,00 €	878 520,00 €

- Section de fonctionnement
 - Montant de la subvention d'équilibre : 539 750,63 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 778 520,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 219 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 559 520,00 €

Eau pluviale urbaine

	Fonctionnement	Investissement
Eaux Pluviales Urbaines	649 798,00 €	440 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Montant de la subvention d'équilibre : 399 726,16 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 440 000,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 0,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 440 000,00 €

GEMAPI

	Fonctionnement	Investissement
GEMAPI	841 978,00 €	12 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 412 423,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 12 000,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 0,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 12 000,00 €

BUDGETS SPIC

Eau

	Fonctionnement	Investissement
Eau Potable	5 275 860,00 €	3 049 080,00 €

- Section de fonctionnement
 - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 0,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 0,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 202 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 0,00 €

Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	2 775 750,00 €	1 974 640,00 €

- Section de fonctionnement
 - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 0,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 711 806,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 272 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 439 806,00 €

Transports

	Fonctionnement	Investissement
Transports Publics	2 091 947,25 €	244 204,25 €

- Section de fonctionnement
 - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 0,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 244 204,25 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 140 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 104 204,25 €

SPANC

	Fonctionnement	Investissement
SPANC	125 846,00 €	5 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Recette exceptionnelle en attendant la reprise de résultat : 0,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 5 000,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 0,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 5 000,00 €

Budgets Lotissement

ZA

	Fonctionnement	Investissement
Zone d'activité	1 550 163,05 €	193 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Montant de la subvention d'équilibre : 0,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 93 000,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 93 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 0,00 €

PI Garguette

	Fonctionnement	Investissement
PI Garguette	1 547 163,05 €	80 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Montant de la subvention d'équilibre : 496 243,05 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 0,00 €

- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 0,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 0,00 €

Écovillage

	Fonctionnement	Investissement
Ecovillage	11 500,00 €	10 000,00 €

- Section de fonctionnement
 - Montant de la subvention d'équilibre : 6 000,00 €
 - CAF BRUTE prévisionnelle : 5 000,00 €
- Section d'investissement
 - Montant annuité d'emprunt : 5 000,00 €
 - CAF NETTE prévisionnelle : 0,00 €

Partie 5 - Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Tous les AP-CP (budget principal, budgets SPA et SPIC) ont été actualisés par rapport aux réalisations et aux besoins réels des services.

Délibération n°36/26 du 12/02/2026
 7- Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Grandes thématiques	Programmes	AP CP 23-26	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Soutien aux communes	Fonds de concours	300 000	-	47 294	147 684	105 022
Politiques publiques et grands projets	Acquisition de terrains	1 500	-	1 500	-	-
	Développement Economique	180 000	-	64 307	18 658	97 035
	Lecture Publique	165 000	-	61 026	61 581	42 393
	Mobilité	700 000	-	145 060	158 384	396 556
	OPA H-RU	784 016	-	162 852	196 164	425 000
	Politique de la Ville	202 198	-	202 198	-	-
	Petit e Enfance	42 000	-	2 422	15 026	24 552
	Sport nature - tourisme	3 592	-	-	3 592	-
	Urbanisme (PLUi)	175 000	-	10 120	25 864	139 016
	Pôle Aquatique	2 111 033	-	40 472	70 561	2 000 000
	Aire de Grand Passage	644 245	-	222 422	421 823	-
	Immobilier d'entreprise (BA)	725 889	3 221	28 704	36 444	657 520
	Parc animalier (BA)	468 468	124 660	148 659	63 149	132 000
	Eaux pluviales urbaines (BA)	680 632	49 946	48 679	142 007	440 000
	GEMAPI (BA)	-	-	-	-	-
Administration de la collectivité	Patrimoine Bâti	1 933 217	-	1 056 297	471 920	405 000
	Patrimoine Voirie	857 343	-	211 971	151 372	494 000
	Equipements Techniques	80 000	-	14 994	22 189	42 817
	Informatique	300 000	-	80 188	83 202	136 610
	Prévention	13 000	-	2 033	6 061	4 906
	Mobilier	100 000	-	-	2 995	97 005,28
Total Budget principal		8 592 144	-	2 325 156	1 857 075	4 409 912
Total Budget consolidé		10 587 132	201 001	2 610 703	2 128 675	5 646 753

BUDGET	Programmes	AP CP 23-26	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
EAU	Renouvellement	4 014 376	383 950	1 560 496	1 069 930	1 000 000
	Structurant	2 676 153	372 407	336 940	469 756	1 497 050
	Acquisition	177 392	8 403	28 056	112 933	28 000
ASSAINISSEMENT	Renouvellement	2 997 195	224 596	866 625	705 974	1 200 000
	Structurant	1 208 908	44 848	367 092	294 328	502 640
	Acquisition	16 026	-	-	16 026	-
TRANSPORTS	Maintien	3 468	-	468	-	3 000
	Obligatoire	390 715	31 101	26 707	231 703	101 204
Total SPIC		11 484 232	1 065 305	3 186 384	2 900 649	4 331 894

Partie 6 - Niveau d'endettement de la collectivité

Budget principal et SPA

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
6 693 401	1,68%	9 ans et 10 mois	5 ans	20

Budgets SPIC

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 338 446 €	2,38%	9 ans et 3 mois	4 ans et 11 mois	52

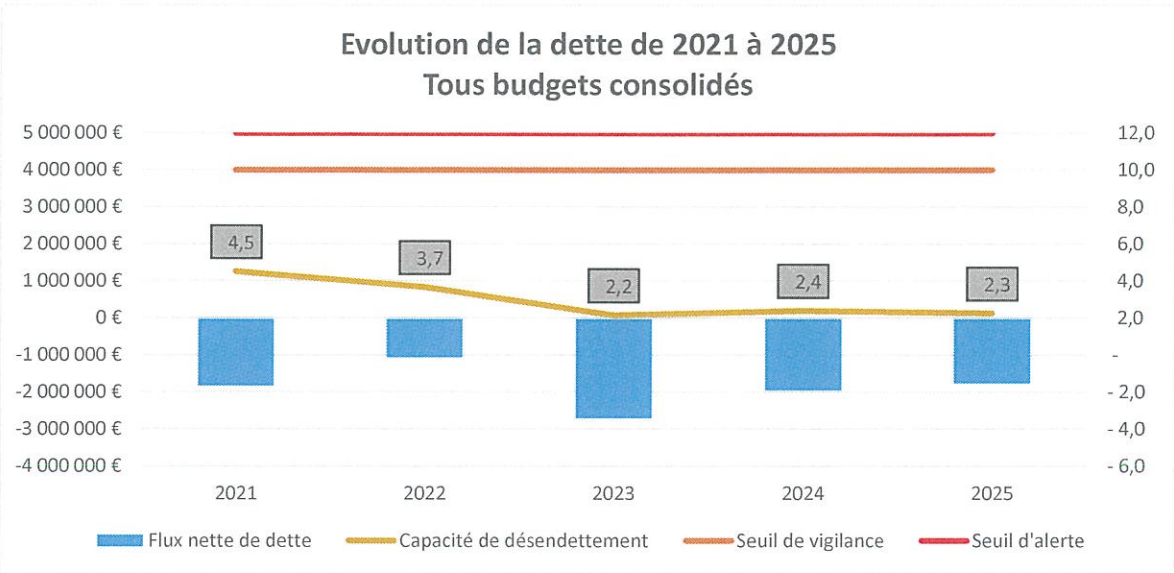
Budgets lotissements

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
328 824 €	3,67%	6 ans et 5 mois	3 ans et 4 mois	10

Tous budgets

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 360 671 €	2,00%	9 ans et 7 mois	4 ans et 11 mois	65

Partie 7 - Capacité de désendettement



Partie 8 - Niveau des taux d'impositions

	2024	2025	2026
TAXES AVEC POUVOIR DE TAUX - MENAGES			
Taxe foncière bâtie	4,42%	4,42%	4,42%
Taxe foncière non bâtie	4,53%	4,53%	4,53%
TAXE AVEC POUVOIR DE TAUX - ACTIVITES			
Cotisation foncière des entreprises	32,59%	32,59%	32,59%

Partie 9 - Effectif de la collectivité et charges de personnel

Entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025, la collectivité compte 8 agents supplémentaires sur emplois permanents :

- Création d'un poste au sein de la Direction RH
- Divers postes permanents vacants au 31/12/2024, qui ont pu être pourvus courant 2025 :
 - 2 agents aux services techniques,
 - 4 agents aux ressources naturelles,
 - 1 agent à la petite enfance,
 - 1 agent à la bibliothèque multimédia.

Il convient de rester prudent avec l'évolution des effectifs non permanents : ce n'est qu'une image au 31/12 et il peut y avoir des évolutions importantes selon la période de l'année et des situations particulières à un moment donné (par exemple les saisonniers pour le parc animalier en été, des formations d'agents à remplacer, ...).

Evolution des effectifs par type d'emploi	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs sur emplois permanents	144	140	138	144	152
Titulaires	101	103	105	105	115
Stagiaires	6	3	3	5	4
Autres (contrats de droit privé, assistantes maternelles, directeur de cabinet)	37	33	30	34	33
Effectifs sur emplois non permanents	20	21	31	33	32
Total des effectifs	164	161	169	177	184

Répartition catégorielle des agents sur emplois permanents en %	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	19%	18%	19%	19%	20%
Catégorie B	17%	21%	19%	20%	20%
Catégorie C	49%	46%	47%	47%	46%
Hors catégorie (contrats de droit privé, Assistantes Maternelles, directeur de cabinet)	16%	15%	14%	13%	15%

Délibération n°36/26 du 12/02/2026
7- Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'en prendre acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Éric CORREIA

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, stylized 'A' with a horizontal line through it.

Alex AUCOUTURIER